

**ARRÊTÉ N° AG 73-2023**  
**PORTANT MODIFICATION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT**  
**A L'OCCASION DE TRAVAUX 26 RUE DE PARIS DU LUNDI 20 MARS 2023 AU VENDREDI 24 MARS 2023**

Le Maire d'AVALLON,  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le Code de la Route,  
**Vu** l'arrêté AG73/2018 du 28 mars 2018 modifié et complété portant réglementation générale de la circulation dans la ville d'AVALLON,  
**Vu** la demande de l'entreprise PONZO Bâtiment 7 avenue Jean Mermoz 21140 SEMUR-EN-AUXOIS, d'effectuer la pose d'une benne pour évacuer des gravats 26 rue de Paris à Avallon,  
**Considérant** que de ce fait, il y a lieu de prendre toutes les dispositions particulières et utiles en vue d'assurer la protection et la sécurité durant les travaux.

**ARRÊTE**

**Article 1**

Le stationnement des véhicules, hormis la benne et ceux de l'entreprise, est interdit, afin de permettre les travaux 26 rue de Paris soit 3 places de stationnement.  
En application de l'article R. 417-10 du Code de la Route, les véhicules en infraction pourront faire l'objet d'une mise en fourrière aux dépens du titulaire.

**Article 2**

Les dispositions ci-dessus s'appliquent du lundi 20 mars 2023 à 8h00 au vendredi 24 mars 2023 à 18h00.

**Article 3**

**La signalisation temporaire est mise en place par l'entreprise intervenante.**

**Article 4**

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie d'Avallon et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans les formes légales, affiché aux endroits habituels, ainsi que de part et d'autre des extrémités du chantier, et transmis aux intéressés.

**Article 5**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de deux mois après sa publication. Il peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Acte certifié exécutoire  
Non soumis au contrôle de légalité  
Publié le



AVALLON, le 13 mars 2023  
Le Maire,

Jamilah HABSAOUI